

Rendement de 2 à 6% pour les coopératives citoyennes en 2017



L'Echo - 08 fév. 2018
Page 24

En un an d'existence, la plateforme Coopalacarte.be a récolté 326.000 euros de promesses d'investissements dans des coopératives. Elles ont généré un rendement de 2 à 6% en 2017.

La plateforme Coopalacarte.be recense 73 projets d'investissement de 22 coopératives actives dans des filières variées de l'énergie durable. La plateforme vient tout juste de fêter sa première année d'existence avec au compteur 326.000 euros de promesses d'investissement (contre 170.000 euros en juin).

Cet engouement vient notamment du fait que les coopératives aux projets en fonctionnement ont offert entre 2% et 6% de rendement à leurs coopérateurs en 2017. Ce rendement peut varier d'une année à l'autre et n'est jamais garanti, mais il est supérieur aux rendements des comptes épargne (de plus en plus nombreux à offrir un taux plancher de 0,11%). Au mieux, vous pouvez encore obtenir 1,20% en ouvrant un compte d'épargne auprès de la Deutsche Bank ou chez Beobank.

Le prix des parts souscrites s'échelonne entre 100 et 1.000 euros, selon les coopératives. Les investissements sont limités à 5.000 euros par coopérative et les dividendes à 6%. Cette limite a été instaurée pour garantir à la coopérative de garder une partie de ses ressources et ainsi, de permettre une gestion quotidienne capable de financer ses projets.

Exonération des dividendes

Jusqu'à l'année d'imposition 2018 (dividendes payés en 2017), les dividendes sont exonérés de précompte mobilier,) à hauteur de 190 euros par contribuable et par an (soit l'intérêt de 12 parts à 250 euros à un taux de 6% par exemple). Au-delà de ce seuil, le précompte mobilier de 30% est retenu. À partir de l'exercice d'imposition 2019 (dividendes payés en 2018), cette exonération sera incluse dans l'exonération plus large des dividendes décidés par le gouvernement l'été dernier, jusqu'à 640 euros pour les dividendes versés en 2018.

Notez enfin que si vous prenez des parts dans une coopérative associée au fournisseur d'énergie Cociter (le seul à avoir obtenu une note de 20/20 au classement des fournisseurs d'électricité 100% verte de Greenpeace pour la Wallonie), vous aurez droit à une réduction sur votre facture d'énergie.

Coopératives de façade?

La Vlaams Energieagentschap, l'agence flamande de l'énergie, élabore actuellement une carte des coopératives énergétiques sans critère de sélection particulier. Il n'est donc pas possible de distinguer au sein de cette cartographie les coopératives de façade et celles qui sont réellement citoyennes.

"Cela signifie que Coopalacarte est actuellement l'unique initiative qui dispose d'un filtre durable sur les investissements, tout en donnant une transparence totale à propos du fonctionnement des structures présentées, précise Nathalie Gilly, porte-parole de l'APERe (l'Association pour la promotion des énergies renouvelables), l'un des concepteurs de cette plateforme. Autrement dit, ceux qui veulent que leur investissement soit réellement un investissement citoyen peuvent se fier à notre plateforme. D'ailleurs, le nombre de nos coopératives citoyennes passera bientôt à 25."

CAROLINE SURY

Copyright © 2017 Mediafin. Tous droits réservés